

AR Prefecture	COMMUNE DE DIGNAC
016-211601190-20260320-D-2026-04-29-DE	-10410-
Reçu le 26/03/2026	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Publié le 26/03/2026	Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Patrice DHE membre du conseil municipal le plus âgé.

Nombre de membres en exercice : 15

D-2026-04-29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : Mmes Elodie CHARRIERE, Edith DUGENEST, Laurence GAILLARD, Anne-Sophie GODIER, Sarah GUYON, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, MM. Jordane BONNAMY, David BORDRON, Patrice DHE, Cédric DOUILLARD, Régis DRUJONT, Pierre DUSSAGNE, Jean-François REDON, Hugo ROUGIER

ABSENT EXCUSÉ : néant.

Mme Elodie CHARRIERE est élue secrétaire de séance.

Élection du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-7, L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7, L.2122-8,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que Monsieur Patrice DHE, Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Considérant que Mme Marie-Pierre VIGIER et M. David BORDRON sont désignés assesseurs,

Considérant que Monsieur Patrice DHE, Président lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,

Considérant la candidature de Monsieur Hugo ROUGIER,

Considérant que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

AR Prefecture

A OBTENU : Monsieur Hugo ROUGIER : treize voix (13 voix)

016-211601190-20260320-D_2026_04_29-DE

Reçu le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

Monsieur Hugo ROUGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Hugo ROUGIER

